

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 24-182 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 24-182 sur les usages conditionnels.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 138, rue Principale, Métis-sur-Mer, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet à l'adresse <https://www.ville.metis-sur-mer.qc.ca/>

DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, CE 18^e JOUR DU MOIS JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
metissurmer@mitis.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Ville de Métis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 juillet 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de juillet de l'an deux mille vingt- quatre.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
metissurmer@mitis.qc.ca